



MAISON DES ARTS

23 avenue Charles de Gaulle 38380 Saint-Laurent-du-Pont

CONVENTION DE LOCATION

Entre

Madame le Maire de la commune de St Laurent du Pont
d'une part,

et

Monsieur, Madame ou M. ou Mme le président de l'association :

Nom de l'Association

Tel : mail :
domicilié(e) :

ci-après dénommé l'utilisateur
d'autre part,

Il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes :

- L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance du règlement d'utilisation de la salle et s'engage à le respecter :
 - À utiliser les locaux, l'équipement, le matériel, ci-dessus désignés, à l'exception de tous autres,
 - À rendre en parfait état le bien loué.
- L'utilisateur reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisés.

La période d'utilisation des locaux s'étendra du

au

Objet précis de l'occupation :

Nombre de participants :

Mesures de sécurité : L'utilisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare

notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation.

Assurance : L'utilisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile pendant la période où la salle est mise à sa disposition. Cette police porte le numéro _____, elle a été souscrite le _____ auprès de _____. Les dommages sont à déclarer par l'utilisateur à l'assurance dans les délais prévus dans le contrat (*attestation à fournir, mentionnant la période de couverture par l'assurance*).

État des lieux : La prise de rendez-vous, pour fixer les états des lieux, se fait au moins 15 jours avant la manifestation, auprès de Mme SANDRA MENDES DOS SANTOS au 06.86.17.37.23

Responsabilité : L'utilisateur reconnaît avoir été informé que le présent contrat ne peut être cédé à un tiers et que la sous-location est interdite.

L'utilisateur devra payer tout impôt ou taxe lui incombant (SACEM par exemple) et devra pouvoir le justifier.

L'utilisateur devra se conformer aux prescriptions et règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne la sécurité, la salubrité, le droit du travail, la concurrence et la consommation, de sorte que la commune ne puisse faire l'objet d'aucune poursuite.

Prix : Le présent droit d'utilisation est accordé à _____ moyennant le règlement de la somme de _____ euros.

La prise de possession des locaux se fera après paiement et réalisation de l'état des lieux.

Caution de garantie :

Une caution de 500 euros, libellée à l'ordre du Trésor Public sera déposée afin de s'assurer contre les dégradations potentielles.

Une caution de 200 euros, libellée à l'ordre du Trésor Public sera déposée afin de garantir la bonne exécution du ménage par les occupants.

Fait à _____, le _____

Signatures :

L'utilisateur, responsable de la location

Céline Boursier, Maire

DESIGNATION DU REFERENT SECURITE

NOM, Prénom :

N° de téléphone :

Je soussigné, Mme, M
manifestation ci-dessus référencée.

m'engage à assurer la sécurité de la

Je reconnais avoir pris connaissance :

- des consignes générales de sécurité de la Maison des Arts et m'engage à les faire respecter.
- de l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction d'incendie et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours, y compris pour l'évacuation des personnes en situation de handicap.

Je m'engage à :

- assurer les premières mesures de sécurité en cas d'évènement jugé anormal ou dangereux,
- assurer la vacuité et la permanence des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique.

Signature :

